



**RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITÉ DU PERMIS POUR RAISONS PROFESSIONNELLES
ET /OU MÉDICALES**

Prenez rendez-vous auprès d'un médecin agréé

- Allez sur le site internet de la préfecture du Gers (www.gers.gouv.fr– rubrique démarches administratives) afin d'obtenir la liste des médecins agréés.
- Téléchargez, imprimez, complétez le formulaire cerfa 14880*02 « permis de conduire – avis médical »

Vous devez prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé par votre préfecture de résidence.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous deux mois au plus tôt avant la fin de l'aptitude.

Attention le médecin choisi ne doit pas être votre médecin traitant.

Préparez votre dossier

- Téléchargez, imprimez, complétez et signez le formulaire de l'avis médical (formulaire cerfa 14880*02- permis de conduire- avis médical). Le formulaire est disponible sur le site internet de la préfecture et le site service-public.fr
- Une pièce d'identité
- 36€ pour les frais de consultation

La visite médicale obligatoire n'est pas prise en charge par la sécurité sociale.

Après la visite médicale

Si le médecin rend une décision favorable, et dès lors que votre solde de point est positif, vous devrez effectuer vous-même votre demande de nouveau permis de conduire en ligne à partir de la téléprocédure accessible sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> en sélectionnant le motif « renouvellement de titre », puis « fin de validité de titre ».

Pour vous connecter, cliquez sur mon espace, puis connectez-vous (avec vos identifiants ANTS ou France Connect) ou créez un compte.

Pour effectuer votre demande, il vous faudra joindre les documents suivants (scan ou photographie) :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile de moins de 6 mois
- avis médical
- photo d'identité conforme (numérique ou papier)

En cas de difficultés avec votre démarche en ligne, vous pouvez contacter l'ANTS au 3400.

Votre permis vous sera adressé à votre domicile en lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour connaître l'état d'avancement de la fabrication de votre titre, vous pouvez vous rendre sur le site de l'ANTS en vous munissant de votre numéro de permis de conduire.